



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ 06-83-27-22-80 ✉ ffcmcuristes1@gmail.com

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>

NOUVELLE ALERTE URGENTE !

06/11/2025



Prise en charge abaissée à 15% en 2026 ?

Après avoir parlé dans un 1^{er} temps d'un **décret** (pour éviter le parlement) pour abaisser la prise en charge des curistes en **ALD** de 100% à **65%**, le **gouvernement** vient d'annoncer, qu'il veut aussi **sabrer** la prise en charge des **autres curistes** de **65% à 15%**...en passant cette fois par la voie **parlementaire** !

<https://www.lechotouristique.com/article/cures-thermales-vers-une-coupe-massive-dans-les-remboursements>

Ce taux de **15%**, étant **très bas**, les **mutuelles n'auraient aucune obligation** de rembourser la différence du montant non-pris en charge par l'Assurance Maladie.

Un tel abaissement signifierait donc **la fin du thermalisme social**, c'est-à-dire **accessible à tous**...

Par conséquent, la FFCM **prépare** des **canevas** de courriers à l'intention des Députés et des Sénateurs dont vous serez destinataires via un **prochain message** et qui seront aussi téléchargeables sur notre site.

<https://www.ffcm.info/>

A bientôt donc pour la suite des événements et merci à tous de faire circuler cette alerte.

Pour la FFCM, le président, M. Jean-Pierre GROUZARD